

Protéger la mer ensemble : comment ça se passe ?

Outils de gestion et de planification



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

2.3.1 - Expérience : Golfe Normand Breton

GOLFE NORMAND BRETON

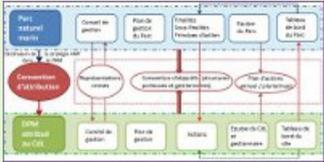
[Inverser les regards : de la mer à la terre](#)

Menée sur quatre sites pilotes et trois façades littorales, une démarche conjointe d'animation de groupes de travail autour des enjeux de l'interface terre-mer a conduit à la proposition d'un cadre partenarial pour une articulation optimisée entre l'outil parc naturel marin et les outils de gestion de l'interface terre-mer, en particulier l'intervention du Conservatoire du littoral (CdL) sur le domaine public maritime.

Quatre sites pilotes, concernés par le projet de Parc naturel marin du golfe normand-breton, présentant une diversité de modalités de gestion (plan de gestion, document d'objectif) ou d'instances de gouvernance (comité de gestion du CdL, groupe de travail ou comité de pilotage Natura 2000) ont été choisis : l'archipel de Chausey, le havre de la Sienne, le havre de St-Germain et la baie du Mont-Saint-Michel.

Grâce à des animations informatiques sur fond de photos aériennes, établies sur la base des données disponibles, la mission du Parc et le CdL ont mis en débat l'identification des fonctionnalités écologiques, des activités et des enjeux des sites pilotes. Ces supports originaux ont permis d'inverser le regard porté sur la mer pour une meilleure définition et appropriation des enjeux maritimes par les acteurs « terrestres » et de répondre ensemble aux questions de gestion de l'interface : quels sont les enjeux maritimes du site ? Comment ces enjeux sont-ils abordés dans les outils de gestion existants ? Quelles sont les activités à rechercher

les démarches ou outils existants et le projet de Parc naturel marin, dans une optique de synergie et de complémentarité. L'expression de ce que peut apporter et de ce qui est attendu d'une nouvelle AMP permet de converger vers un partenariat scellé autour d'objectifs partagés. Pour ce qui concerne l'intervention du Conservatoire du littoral sur le DPM, des principes généraux d'articulation ont été définis, fondés sur la complémentarité des moyens et la subsidiarité des échelles. La convention d'attribution du DPM définira précisément les modalités de mise en oeuvre. La répartition des rôles, responsabilités et compétences, sera inscrite dans les plans de gestion respectifs. Le Parc identifiera les sites pouvant faire l'objet d'une coopération avec le CdL et les modalités de mise en oeuvre. Le plan de gestion du CdL identifiera les actions à mener qui relèveront d'une maîtrise d'ouvrage Parc naturel marin.



Proposition de cadre partenarial entre PNM et CdL

Source : Les enjeux de la gestion de l'interface Terre-Mer dans la perspective d'un Parc naturel marin Golfe Normand Breton (2012)

Dans le cadre du projet de parc naturel marin du golfe du normand-breton, la mission du parc et le Conservatoire du littoral ont travaillé à l'établissement d'un cadre partenarial pour définir les principes d'une gouvernance croisée sur le DPM dont la gestion pourrait être

<p>les articulations à rechercher entre les outils de gestion actuels et futurs ?</p> <p>A l'échelle de façades littorales cohérentes, intégrant le travail des sites pilotes, les groupes de travail « interface terre-mer » ont ensuite échangé sur les niveaux d'articulation et de complémentarité à développer, à soutenir ou à rechercher entre</p>	<p>confiée au CdL. Ce schéma partenarial pourrait s'envisager entre d'autres AMP</p> <p><i>Mickaël Maryde la délégation normande du Conservatoire du littoral et Hervé Moalic, chef de la mission d'étude pour le Parc naturel marin du golfe normand-breton</i></p>
---	--

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB